



CT du 24 janvier 2022

## DÉCLARATION PRÉALABLE

**Madame la Présidente, Monsieur le DGS, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique,**

En cette période, où il est encore temps de souhaiter des vœux de bonne année, nos organisations syndicales vous renouvellent leurs meilleurs vœux pour 2022 en vous souhaitant à titre personnel santé, bonheur et satisfactions en tous genres.

À titre professionnel, nous souhaitons que notre administration trouve enfin sa vitesse de croisière pour fonctionner sereinement au travers d'une organisation claire et finalisée rapidement.

Nous souhaitons que la Municipalité soit plus attentive au sort de ses fonctionnaires, et particulièrement de ses cadres dont le sort pour une grande majorité n'a toujours pas été tranché, et pour d'autres qui continuent d'être déconsidérés de la part de représentants du pouvoir politique (élus ou chargés de mission) qui n'ont visiblement pas encore compris qu'un fonctionnaire territorial est au service de l'intérêt général, et qu'il est déconnecté de la politique.

Le fonctionnaire est au service d'une politique définie par les représentants des citoyens et non le serviteur d'un mouvement politique.

Il n'est donc pas normal d'entendre encore, ou de lire ça et là dans la presse que nos élus affichent toujours une défiance vis à vis de nous!

Nous voulons travailler dans de bonnes conditions, être reconnus pour nos valeurs et nos compétences et participer sans aucun état d'âme à la reconstruction de notre Ville.

Pour cela faudrait-il encore que l'on nous fasse confiance!

Et si les résultats attendus ne sont pas toujours à la hauteur des exigences du politique, il faut s'interroger non pas sur les compétences, la volonté des fonctionnaires de "savonner la planche" ou autre fantasme complotiste mais bien sur les moyens mis à disposition pour travailler ou sur les contraintes juridiques et financières qui constituent très souvent les limites à la réalisation des grandes idées, des besoins réels, des envies subjectives, voire des caprices de certains.

**Nous comptons donc sur vous, Madame la Présidente, pour relayer cette approche objective de la mission d'un fonctionnaire territorial auprès des autres élus...**

Plus généralement, nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC tiennent à remercier l'Administration du dialogue social renforcé notamment au travers des nombreuses visioconférences et réunions pour traiter les dossiers présentés dans cette instance.

Que ces rencontres soient en plénière ou en bilatérale, les organisations syndicales peuvent désormais s'exprimer librement et donner leur avis. Nous tenons à exprimer notre satisfaction sur l'écoute attentive et les recommandations que nous exposons. **Ces réunions ne doivent toutefois pas constituer un simple affichage de dialogue social mais bien la possibilité de faire évoluer les projets.**

Les rapports présentés ce jour semblent parfois n'être que le reflet de ce qui est abordé durant les réunions sans aucune modification après les observations formulées par nos soins. On peut entendre que celles-ci ne soient pas retenues, mais il faudrait alors expliquer dans le rapport présenté au CT pour quelles raisons. Pour exemple nous citerons notre demande de transformer les pôles créés au sein des directions en directions adjointes. Nous n'avons pas eu de réponse claire à cette demande, aussi formulée directement par mail auprès du DGS et de la DGA transformer nos pratiques.

Nous espérons par ailleurs que le rythme soutenu de présentation des dossiers puisse être mieux

planifié dans le temps, à l'instar de la planification déjà positive des réunions prévue pour fixer l'ordre du jour), car il arrive que nous soyons interrogés de manière subite; et il est difficile de rendre un avis objectif sans pouvoir disposer de temps suffisant pour interroger le personnel concerné. ( exemple: les dossiers Allô Mairie et Opéra).

**Nous préconisons d'ailleurs que les réunions soient de plus en plus plénières, sans session de rattrapage pour l'O.S. qui refuse d'y participer. Cela allègerait l'Administration et permettrait de fixer des réunions plus en amont, nous laissant à tous le temps d'étudier mieux encore les dossiers.**

D'une manière générale, sur la coordination des projets de réorganisation des DGA, il serait souhaitable qu'il y ait davantage d'unité entre les différentes DGA au niveau de la construction de leurs organigrammes. Non seulement lorsqu'il s'agit de sectoriser des missions transverses et complémentaires (exemple les secteurs de l'éducation, et les secteurs des travaux..) mais aussi quand il s'agit de calibrer les différents niveaux de répartition des missions. Sur ce dernier point, en effet, lors de la présentation des dossiers, nous avons eu le sentiment que certaines ont tendance à redilater leur structuration en créant de ci de là, des niveaux supplémentaires, redondants, au détriment d'un fonctionnement fluide et efficace.

**Il aurait été aussi opportun de prévoir dans les rapports de réorganisation les modalités d'évaluation et de mesure de la performance de celle-ci au terme d'une année de fonctionnement.**

Pour le personnel des écoles, même si nos délégués répondent toujours présents aux demandes de rencontre avec leur direction, nous ne pouvons que regretter les dernières publications des notes de service sur l'organisation des congés pour l'année 2022, sans information au préalable. Nous pensons qu'il aurait été plus judicieux de les consulter puis de faire paraître les notes en tenant compte des différents avis.

S'agissant toujours des écoles, nous soulignons notre fort mécontentement relatif à l'application du protocole sur les grèves, signé l'an passé et qui n'a pas été respecté par la municipalité, notamment lorsque l'on déplace des agents non grévistes dans des écoles grévistes.

**Nous aurons l'occasion de nous exprimer plus en détail à ce sujet lors de la réunion de bilan prévue fin février.**

Nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC veulent également témoigner leur reconnaissance vis à vis de la DRH et du service prévention des conditions de travail. Les agents qui composent cette entité ont une réactivité remarquable suite à nos nombreuses sollicitations.

La crise sanitaire perdure, nos organisations syndicales accompagnent quotidiennement les agents bien souvent isolés et en grande souffrance psychologique..

Qu'ils soient en ASA ou en maladie, nous alertons sans cesse l'Administration sur les difficultés financières des agents qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts ou qui traversent une période difficile afin qu'ils ne se retrouvent pas dans une situation de précarité.

**C'est pourquoi nous insistons pour que des mesures prises pour maintenir les agents en activité soient accordées à tous les agents municipaux.**

**Nous souhaiterions aussi disposer d'une information sur l'état d'avancement du projet de renfort de la Médecine du travail.**

Par ailleurs, nous sommes très souvent sollicités par des agents en situation de vulnérabilité qui malheureusement sont contraints de se déplacer d'un site à l'autre en tant qu'agent volant. Nous pouvons citer le cas d'agents des BMDP ou du personnel des écoles.

Bien que nous soyons conscients que la gestion du personnel n'est pas facile en cette période, **nous**

**espérons que les managers seront plus vigilants et accepteront sans rechigner les préconisations de la médecine du travail.**

Nous saluons la volonté de la direction générale adjointe des petites Marseillaises et des petits Marseillais d'avoir pris la décision de réorganiser la direction en un plus grand nombre de secteurs. Ce mode de gestion permettra de mieux organiser la répartition des effectifs et limitera les déplacements des agents.

Concernant le télétravail, même s'il ne sera plus imposé à compter du 2 février mais fortement recommandé, **nous demandons à l'Administration de maintenir le dispositif à son niveau le plus élevé aussi longtemps que la crise perdura pour les agents vulnérables et quand les fonctions le permettent.**

Dans un autre registre, nous voulons porter à votre connaissance, les appels au secours des trop nombreux vacataires dans notre collectivité.

La ville de Marseille a eu recours pendant de nombreuses années à trop de contrats précaires.

Comment un agent peut-il vivre dans des conditions normales si celui-ci se voit proposer pendant plusieurs années des contrats en dessous de 35 H ?

Ces contrats sont bien souvent réservés aux animateurs, ASIC, maître nageurs et d'autres agents qui rendent bien des services à notre collectivité.

**Nous désirons que ces agents soient enfin considérés et qu'ils obtiennent la reconnaissance qu'ils méritent en leur proposant d'être embauchés à plein temps, évitant ainsi la reconduction successive des petits contrats...**

Nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC sollicitent le concours de l'Administration afin de se pencher sur l'abondement du CIA à l'instar de la prime COVID qui avait été versée en 2020 en étudiant la possibilité de la renouveler aux agents en premières lignes ou ayant eu une surcharge de travail pour pallier les nombreuses absences dans les différents services au cours de l'année 2021.

En fin d'année 2021, l'Administration a souhaité nous interpeller pour connaître les métiers en tension et qui méritaient que la révision de leur régime indemnitaire soit traitée en priorité, nous remercions l'Administration d'avoir pris en considération beaucoup d'entre eux.

**Nous osons espérer que le prochain rendez vous en visioconférence de ce mercredi ayant pour ordre du jour le RIFSEEP puisse apporter satisfaction aux agents dont le régime indemnitaire n'a pas été révisé depuis de nombreuses années.**

Concernant la dérogation annuelle au temps de travail, les policiers de la brigade nuit ont enfin obtenu la reconnaissance qu'ils attendaient depuis de nombreuses années et nous nous en réjouissons. **Nous comptons sur la bienveillance de la haute Administration afin que la dérogation accordée pour les agents de jour soit modifiée, en transformant les quelques minutes quotidiennes, en journées sur l'année,** afin que cette direction puisse fidéliser les agents déjà en poste, et favoriser les candidatures extérieures pour atteindre les objectifs fixés par la municipalité.

Toujours sur la partie sécurité, nous vous avons fait passer l'année dernière un cahier de doléances. Nous aimerions qu'une attention particulière soit accordée, dans l'objectif de maintenir les effectifs qui ne cessent de fluctuer malgré les nombreux recrutements.

Nous sommes toutefois circonspects sur la volonté d'un recrutement en interne de policiers municipaux en élargissant la possibilité à différentes filières et préférons l'apport de recrutements externes basé sur des profils d'anciens policiers nationaux ou gendarmes via la passerelle dédiée, qui constitue un fort atout, si l'on considère l'expérience et le vécu du métier, dans une société de plus en plus confrontée à la violence.

Bien que les textes le permettent, nous pensons que policier municipal au même titre qu'ASEM demeure **une vocation**.

Si certains découvrent maintenant les textes que nous, nous connaissons bien depuis un temps certain, et s'en gargarisent en mettant en avant qu'il s'agit d'une idée lumineuse, **nous ne pouvons que vous mettre en garde sur les critères de recrutement pour éviter des erreurs de casting** à l'image d'un élagueur devenu ingénieur (*visiblement peu au fait non plus du droit du travail dans une vie parallèle*) sans avoir jamais passé ni concours, ni examen, ni fait aucune preuve de l'expertise technique que requiert ce grade.... **D'ailleurs, plutôt que d'inciter les ASEM à devenir, policier, il serait plus logique de les aider à passer en catégorie B, filière animation en application du décret de 2018 concerné. Ce que nous nous proposons déjà depuis sa parution!** Certes, si nous restons convaincus que quelques agents issus des rangs des ASVP pourraient être de très bons policiers, il faudra être très prudent pour les agents issus des autres filières citées dans la note de service.

Enfin concernant le personnel des écoles et des crèches dont nous reconnaissons la pénibilité des lourdes tâches quotidiennes qui leur incombent, sachez que nous avons toujours donné un avis favorable pour qu'une compensation leur soit accordée surtout en cette période de crise.

Bien que le Préfet ait retoqué la délibération du conseil municipal visant à alléger leur temps de travail, nos organisations syndicales sont aux côtés des agents et de l'administration pour essayer de trouver des solutions pour améliorer leurs conditions de travail .

Je vous remercie pour votre attention